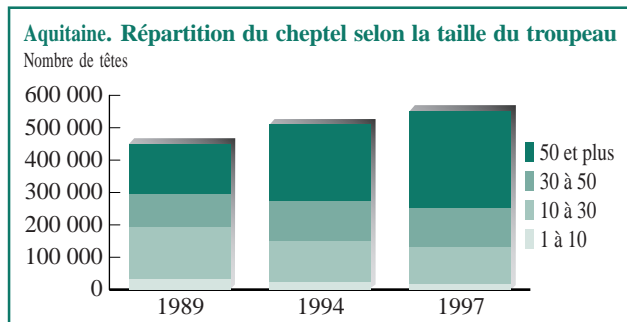


Des productions de qualité... déterminantes pour la qualité des territoires

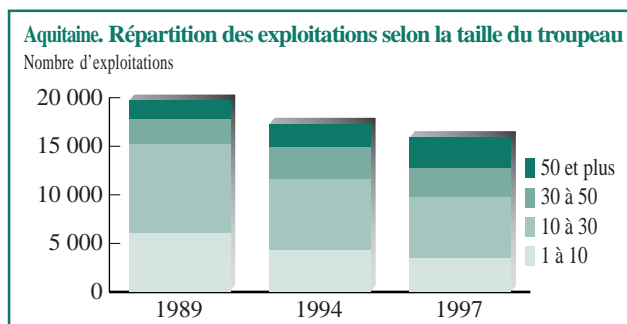
CONTEXTE

⊙ Une importante contribution à la valeur économique et paysagère des territoires aquitains

- L'élevage contribue à la valorisation de 709 400 ha, soit 43 % de la SAU régionale et 17 % du territoire aquitain. 70 % de la SAU et près de 40 % du territoire des Pyrénées-Atlantiques, 60 % de la SAU et 25 % de l'ensemble du territoire de Dordogne.
- L'élevage apporte 7 % du chiffre d'affaires agricole régional mais plus de 20 % dans les Pyrénées-Atlantiques et en Dordogne.
- L'élevage mobilise 40 % des exploitations aquitaines (près de 6 sur 10 en Dordogne et dans les Pyrénées-Atlantiques). Cette activité suit le mouvement général à l'agrandissement de la taille des unités (aujourd'hui, en moyenne, on dénombre 35 animaux par exploitation contre 23 en 1989).
- L'élevage aquitain reste toutefois marqué par l'importance des unités de moins de 10 animaux (20 % des exploitations pour 3 % du cheptel bovin viande aquitain).

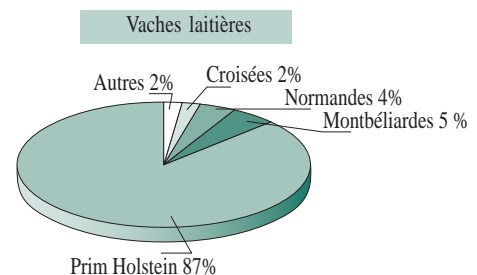
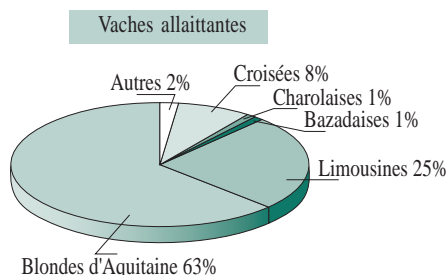


Source DRAF, enquête décembre 1998. Traitement CRAA



Source : Cinq EDE. Traitement CRAA

Aquitaine 1998. Une production régionale de races pures à haute qualité bouchère



⊙ Une production régionale de races pures à haute qualité bouchère

— Aujourd'hui, seulement 10 % des vaches (laitières et allaitantes) demeurent encore «croisées» contre près de 15 % en 1994.

— Ce travail de sélection raciale contribue à une production bovine de qualité. Il renforce la bonne image de marque de viande bouchère aquitaine, valorisée depuis une dizaine d'années par des démarches de production sous signes de qualité.

— Aujourd'hui, l'Aquitaine dispose de toute une palette de productions sous signe de qualité : les labels rouges («Veau sous la mère», «Bœuf Blond d'Aquitaine», «Limousin, Blason prestige», «Bœuf de Chalosse», «Bœuf de Bazas», «Blonde de ferme»), les productions sous certificat de conformité produit (CCP «Blonde la Tradition», «Cadet Gourmand»). De même, la production de viande bovine biologique se structure.

— Selon les professionnels, 15 % des éleveurs bovins de la région sont concernés par des produits sous labels (et près du quart des éleveurs allaitants).

— Ces chiffres devraient augmenter sous la pression des distributeurs (bouchers et grandes et moyennes surfaces) et surtout, à la base, des consommateurs, après la crise de l'ESB.

— Plus de 30 % des éleveurs bovins lait et viande aquitains adhèrent à un groupement de producteurs ou à une association de producteurs. Ils regrouperaient au total le quart de la production en gros bovins et plus de 80 % de celle en veaux sous la mère.

— Les productions issues du cheptel bovin aquitain se caractérisent par les tendances suivantes :

- le maintien de la production d'animaux maigres,
- le veau de boucherie de plus en plus présent dans la production régionale,
- une activité d'engraissement qui se développe sensiblement.

ORIENTATIONS 2000-2006

Les objectifs définis pour le précédent contrat de plan avaient été définis de la façon suivante :

- maintenir un maximum d'éleveurs en activité,
- optimiser le revenu du troupeau allaitant,
- développer et conforter :
 - des produits de qualité,
 - un environnement de qualité,
 - des filières de qualité.

Afin de préparer le prochain contrat de plan, le GIE Elevage Aquitaine a créé une commission «orientation» dont l'objet est la définition des grands axes stratégiques pour l'avenir.

A l'heure actuelle, quatre axes de réflexions sont définis :

Axe 1 :

⊙ **Emploi, temps de travail et formation**

L'évolution de l'élevage dans la région Aquitaine est caractérisée par :

- la diminution du nombre d'exploitants,
- l'agrandissement des exploitations,
- l'augmentation de la taille du cheptel.

Dans ces conditions, comment maintenir le potentiel actuel et susciter l'installation des jeunes ?

Axe 2 :

⊙ **Rechercher l'accroissement de la plus-value**

- engraissement,
- animaux maigres,
- génétique et reproducteurs,
- économie de charges,
- systèmes économes.

Axe 3 :

⊙ **Gérer la restructuration**

- taille des exploitations d'élevage,
- bâtiments et équipements,
- financement,
- foncier et succession,
- image de l'élevage,
- production de veaux de lait sous la mère et de veaux de boucherie,
- les systèmes durables.

Axe 4 :

⊙ **Organiser la contractualisation**

- la qualité,
- la traçabilité,
- la sécurité de vente,
- les produits nouveaux,
- les produits biologiques.